

**COMMUNE**  
de  
**DIEFFENBACH-AU-VAL**  
67220



☎ 03 88 85 62 90  
Fax 03 88 57 61 66  
email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

**DELIBERATION**

**DU 15 JUIN 2011**

Sous la présidence de M. le Maire Bernard SCHMITT  
(convocation du 7 juin 2011)

Membres présents : FONCK Bernadette - GEIGER Serge - GERARD Patrick - HULNE Véronique - LEIBEL Isabelle - LUX Viviane - MARTIN Roger - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - SCHMITT Bertrand - STRAEHLI Alfred - WENDLING Charles

Membre(s) excusé(s) : REBOUL André (procuration à Roger MARTIN)

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la séance du 27 avril 2011
2. Achat de terrains en zones humides
3. Recouvrement de l'occupation de la salle Cyberval
4. Recrutement ouvriers communaux
5. Régularisation indiciaire d'un agent communal
6. Restructuration du site internet communal
7. Location des douches de la Salle Polyvalente à l'association Décibulles
8. Divers

**1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2011**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. ACHAT DE TERRAINS EN ZONES HUMIDES**

Monsieur Patrick GERARD, Adjoint au Maire chargé de l'environnement, propose l'acquisition de terrains en zones humides afin de préserver le patrimoine naturel de la commune, notamment pour maintenir la roselière en état. Ces terrains se situent en section 10 parcelles n°118, 121, 134 et 136 d'une superficie totale de 36,97 ares.

Le Conseil Municipal

- approuve l'achat de ces terrains au prix de 1 848,50 € (50 € l'are) et 1 950 € de frais de notaire,
- charge Maître NUSS, notaire à Châtenois, de l'établissement des actes,
- autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier,
- charge le Maire d'effectuer les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Bas-Rhin,
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2011.

### **3. RECOUVREMENT CYBERVAL**

Le Conseil Municipal approuve le recouvrement de la somme de 275.71 € auprès de la MJC "Le Vivarium" au titre des sommes perçues pour l'occupation de la salle Cyberval durant l'année 2010.

### **4. RECRUTEMENT OUVRIERS COMMUNAUX**

Le contrat de l'ouvrier communal remplaçant prenant fin le 31 mai 2011, et afin de continuer à pourvoir au remplacement de l'agent d'entretien polyvalent contractuel en arrêt de travail qui effectuait 12h par semaine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de deux emplois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 6h par semaine, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à effectuer les travaux d'agent d'entretien polyvalent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 6/35ème.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 298, indice majoré : 296.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Recrutement dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil et pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet ou pour pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail.

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

### **5. REGULARISATION INDICIAIRE D'UN AGENT COMMUNAL**

Afin de faire correspondre la situation administrative de l'agent d'entretien polyvalent à la grille indiciaire, le Conseil Municipal, décide de revaloriser la rémunération du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 sur la base de l'échelon 5 du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 310, indice majoré 300.

### **6. RESTRUCTURATION DU SITE INTERNET COMMUNAL**

Le site internet de la commune mérite d'être restructuré. A cet effet, le Conseil Municipal approuve la proposition de WEB et Visual Communication, prestataire local pour se charger de cette restructuration comprenant la définition du nom de domaine, la conception et l'hébergement du site, et autorise le Maire à signer le contrat de prestation de services ainsi que le devis pour un montant de 620,50 €.

### **7. LOCATION DES DOUCHES DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ASSOCIATION DECIBULLES**

Le Conseil Municipal fixe à 100 € le tarif de location des douches de la salle polyvalente à l'association Décibulles pour la période du 15 juin au 29 juin 2011, et autorise le Maire à établir et signer la convention correspondante.

## **8. DIVERS**

> Un conteneur de récupération de textiles est implanté à proximité de la Salle des Fêtes par l'entreprise Le Relais. Celle-ci souhaite prolonger cette opération de collecte qui vise la lutte contre l'exclusion et la précarité par la création d'emploi. Le Conseil Municipal donne son accord pour que Le Relais continue à mettre ses conteneurs à disposition des villageois et charge le Maire de signer l'accord de partenariat correspondant.

> L'Association Pégase demande une contribution pour soutenir les cavaliers Dieffenbachois qui iront au championnat de France de saut d'obstacle cet été. Le Conseil Municipal décide d'allouer 50 €.

---

*Suivent les signatures des conseillers municipaux présents.*

Pour copie conforme, Dieffenbach-au-Val, le 15 juin 2011

*Bernard Schmitt*  
Maire

Certifiée exécutoire, Dieffenbach-au-Val, le 15 juin 2011

*Bernard Schmitt*  
Maire